

**pour se Déplacer Autrement en Région LYonnaise**  
**Coordination d'associations affiliée à la FNAUT et à FNE**  
**Courrier à adresser : 6, Le mont Lory, 69230 St-Genis-Laval**  
Tél./Fax : 04 74 72 89 99, et Tél.04 78 56 34 82  
(Siège social à la MRE, 32 rue Ste Hélène, 69002 LYON)  
E-mail= [darly@wanadoo.fr](mailto:darly@wanadoo.fr) ; Site= [www.darly.org](http://www.darly.org)

## Le stationnement en parc LPA sur le Grand Lyon. Quelques constats et réflexions.

DARLY a été auditionné le 23 avril dans une enquête sur **Lyon Parc Auto ( LPA )**. C'est Pierre Grosjean, qui suit pour DARLY les questions de stationnement, et représente DARLY à la commission CCSPL stationnement ( Comité Consultatif des services publics locaux ) qui a été l'interlocuteur du **cabinet Nova7**.

### 1-L'image de LPA est globalement favorable.

Ses parkings sont agréables et pratiques, avec une recherche esthétique et architecturale.

LPA anime des réflexions élargies sur les parcs de stationnement.

2-II est important que LPA soit une émanation des collectivités locales. Détenant une part prépondérante des parcs publics, ceci permet de relayer au mieux les politiques de stationnement public. C'est un point crucial d'application du PDU- Plan des Déplacements Urbains .

3-La transparence des gestions est récente : remise à plat des tarifs des parcs, tarifs cohérents avec le PDU, place accrue accordée aux résidents...Les éléments détaillés sont maintenant transmis à la CCSPL. (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

### 4-Des préoccupations demeurent :

- les zones de stationnement payant sur voirie sont encore insuffisantes.
- Le développement des parcs enterrés centraux n'a de sens que si on supprime des places en surface pour dégager de l'espace public. La balance places créées en sous-sol / places supprimées en surface n'est pas claire...Il serait aberrant de voir des parcs sous-utilisés et du stationnement de surface encore omniprésent, ce qui semble une tendance récente.
- LPA exploite aussi des parcs " d'activité " : gare Part-Dieu, aéroport, Gerland...Leur développement n'est pas neutre dans l'usage de la voiture, leur place dans l'application du PDU est contestable, notamment pour des équipements situés sur des axes forts de transports publics.
- Enfin, le centre est " saturé ", les parcs ne peuvent maintenant se développer qu'en zone plus extérieure, comme on le voit sur Villeurbanne, Oullins...Là aussi, leur développement peu devenir contestable...

5-Quelques possibilités futures peuvent accentuer le rôle de LPA en tant qu'agent d'application des politiques publiques de déplacement :

- lier les abonnements résidants en parcs à des abonnements TCL.
- Faire des parcs LPA l'outil de développement de l'Autopartage.
- Peut-être orienter ces parcs vers les véhicules électriques, non polluants...
- Et puis, en périphérie, développer avec LPA des parcs-relais.

Les résultats récents sur l'enquête montrent que dans le domaine des déplacements urbains, les choses bougent. Nul doute que les politiques de stationnement public doivent être soigneusement évaluées et adaptées pour conforter la baisse constatée de l'usage de la voiture dans l'agglomération dense.